DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 04 Février (04/02/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 janvier, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, Adjoints,

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

M. Pierre FONTANIE (représenté par Monsieur le Maire), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Colette ROLLET), **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), Conseillers Municipaux.

Monsieur Michel CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

11 - 04 Février 2016

ZONE BORDE ROUGE: ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE DE MOISSAC ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE CONFLUENCES

Rapporteur: M. CASSIGNOL.

Vu la délibération en date du 1^{er} février 2007 autorisant la vente de terrains sur la zone de Borde Rouge auprès de la Communauté de Communes Castelsarrasin-Moissac qui précise les modalités de paiement.

Considérant que des parcelles constitutives de voirie, bassin d'orage ou digue ont été vendues à tort à la communauté de communes et que d'autres parcelles devant être vendues à des entreprises par la communauté de communes ont été conservées par la commune.

REGULTE TOUS-PRÉFECTURE LE: - 9 FEV. 2016 CASTELSARRASIN - 82 Il convient de procéder à l'échange tel que suit :

- La communauté de communes Terres de Confluences cède à la commune de Moissac les parcelles ci-dessous :

SECTION	N° DE PARCELLE	CONTENANCE	DESTINATION
CO	647	1819 m²	Voirie publique
CO	605	3310 m ²	Voirie publique
CO	608	1084 m²	Voirie publique
CO	611	50 m ²	Voirie publique
CN	1060	1736 m²	Digue du Bartac
CN	1072	1221 m²	Digue du Bartac
CN	1071	4281 m²	Voirie publique
CN	1078	2719 m²	Voirie publique

- La commune de Moissac cède à la communauté de communes Terres de Confluences les parcelles ci-dessous :

SECTION	N° DE PARCELLE	CONTENANCE
CO	488	199 m²
CO	505	628 m²
CO	539	388 m²
CO	543	45 m ²
CO	557	1720 m ²
CO	559	1898 m²
CO	577	7 m ²
CO	579	1020 m ²
CO	581	12 m²
CO	583	170 m²

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 28 en date du 26 juin 2008.

APPROUVE l'échange détaillé dans l'exposé ci-dessus.

DIT que cet échange sera consenti selon les conditions mentionnées dans la délibération n° 11 du 1^{er} février 2007.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

Pour copie conforme
Moissac le 08 février 2016
Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :